



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU MORBIHAN

**ARRÊTÉ**  
**délimitant les zones de frayères dans le département du Morbihan en application de l'article L.432-3 du code de l'environnement**

**Le préfet du Morbihan**  
**chevalier de l'ordre national du Mérite**

- VU** le code de l'environnement et notamment ses articles L.432-3 et R.432-1 à R.432-1-5 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 fixant la liste des espèces de poissons et de crustacés et la granulométrie caractéristique des frayères en application de l'article R.432-1 du code de l'environnement ;
- VU** la consultation du public réalisé sur le site internet des services de l'État dans le Morbihan du 21 novembre au 12 décembre 2014 ;
- VU** l'avis favorable du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques émis lors de sa séance du 12 mars 2015;
- VU** l'avis favorable de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites émis lors de sa séance du 13 novembre 2014 ;
- VU** l'avis favorable de la fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique en date du 12 février 2015;
- CONSIDÉRANT** la nécessité de préserver les frayères de lamproie marine, lamproie de rivière, lamproie de Planer, truites de mer, truites fario, saumon atlantique, chabot, vandoise figurant sur la première liste et les frayères de grande alose, alose feinte, brochet figurant sur la seconde liste de l'arrêté ministériel visé ci-dessus ;
- CONSIDÉRANT** que les cours d'eau du département du Morbihan ne constituent pas des zones de croissance et d'alimentation des espèces de crustacés figurant sur la seconde liste de l'arrêté ministériel visé ci-dessus ;
- SUR** proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Morbihan;

## ARRETE

### **Article 1<sup>er</sup> :**

L'inventaire prévu à l'article R.432-1-1-I du code de l'environnement (parties de cours d'eau susceptibles d'abriter des frayères de lamproie marine, lamproie de rivière, lamproie de Planer, truite de mer, truite fario, saumon atlantique, chabot, vandoise) est constitué des parties de cours d'eau visées à la liste 1 du tableau annexé au présent arrêté.

### **Article 2 :**

L'inventaire prévu à l'article R 432-1-1-II du code de l'environnement (partie de cours d'eau sur lesquels ont été observées la dépose et la fixation d'œufs ou la présence d'alevins de grande alose, alose feinte ou brochet) est constitué des parties de cours d'eau visées à la liste 2p du tableau annexé au présent arrêté.

### **Article 3 : Publicité**

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Il est mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Morbihan pendant une durée de trois mois et transmis pour information dans toutes les mairies du département du Morbihan pour affichage pendant une durée minimale d'un mois.

### **Article 4 : Voies et délais de recours**

En cas de contestation de cette décision, peut être déposé dans un délai de deux mois à compter de la date de publication de cet arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture du Morbihan :

- soit un recours gracieux auprès du Préfet ou un recours hiérarchique adressé au ministère en charge de l'écologie. L'absence de réponse du Ministre ou du Préfet dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif de Rennes dans les deux mois suivants,
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes.


### **Article 5 : Exécution**

Le secrétaire général de la préfecture du Morbihan, les sous-préfets des arrondissements de Lorient et Pontivy, le directeur départemental des territoires et de la mer du Morbihan, le colonel commandant le groupement de gendarmerie du Morbihan, le chef du service départemental de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques du Morbihan, le chef du service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage, les maires des communes du Morbihan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vannes, le 09 JUIN 2015

Le Préfet,

Par déléation,  
Le Secrétaire Général

  
Jean-Marc GALLAND

## DEPARTEMENT MORBIHAN

### INVENTAIRES RELATIFS AUX FRAYERES ET AUX ZONES D'ALIMENTATION OU DE CROISSANCE DE LA FAUNE PISCICOLE AU SENS DU L.432-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

#### Liste des espèces fixée par l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 en application du R.432-1 du Code de l'environnement

« 1 »	<b>Liste 1 - poissons</b>	Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie de rivière ; Lamproie marine ; Saumon atlantique ; Truite de mer ; Truite fario ; Vandoise	Inventaire des parties de cours d'eau susceptibles d'abriter des frayères, établi à partir des caractéristiques de pente et de largeur de ces cours d'eau qui correspondent aux aires naturelles de répartition de l'espèce
« 2p »	<b>Liste 2 - poissons</b>	Alose feinte ; Brochet ; Grande Alose	Inventaire des parties de cours d'eau ou de leurs lits majeurs dans lesquelles ont été constatées la dépose et la fixation d'œufs ou la présence d'alevins de l'espèce au cours de la période des dix années précédentes
« 2e »	<b>Liste 2 - écrevisses</b>		Inventaire des parties de cours d'eau où la présence de l'espèce considérée a été constatée au cours de la période des dix années précédentes

#### côtiers de la pointe de bloscon à la pointe du raz

Liste	Espèces présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de Roc'h ar Vran	de sa source, commune GOURIN	à sa confluence avec le Goaranvec, commune GOURIN	

#### côtiers de la pointe du raz au blavet (nc)

Liste	Espèces présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
2p	Brochet	Lac du Bel-Air	, commune PRIZIAC	, commune PRIZIAC	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	le Goarem Clujiry, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune ROUDOUALLEC	à la limite départementale, commune GUISCRIF	

**côtiers de la pointe du raz au blavet (nc)**

<b>Liste</b>	<b>Espèces présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Saumon atlantique ; Truite de mer ; Truite fario ; Vandoise	l'Ellé, ses affluents et sous affluents	de la limite départementale (D790), commune PLOURAY	à la mer, commune GUIDEL	Excepté le canal d'aménée d'eau du Moulin du Pont Blanc (Le Faouet)
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Le Palud, et ses affluents	de sa source, commune PLOEMEUR	à la mer, commune PLOEMEUR	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	l'Isole, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune ROUDOUALLEC	à la limite départementale au Minez Brénében, commune ROUDOUALLEC	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Saumon atlantique ; Truite fario	Ruisseau du Saint Eloy, ses affluents et sous affluents	de la limite départementale, commune GUISCRIF	à la limite départementale à Trédalou, commune GUISCRIF	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de Coat Coff, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune GUIDEL	au pont Rouzigouiaou, commune GUIDEL	
1	Chabot ; Lamproie de planer	Ruisseau de la Fontaine	de sa source, commune LARMOR-PLAGE	à la mer, commune LARMOR-PLAGE	
1	Chabot ; Lamproie de planer	Ruisseau de Larédo	de l'aval du plan d'eau de Larédo, commune GUIDEL	au plan d'eau situé entre Pen er Malo et Cosquer Keragan, commune GUIDEL	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Saumon atlantique ; Truite fario	Ruisseau de Malagas, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune GUISCRIF	à la limite départementale, commune GUISCRIF	
1	Chabot ; Lamproie de planer	Ruisseau de Penher	de sa source, commune PLOEMEUR	à la mer, commune PLOEMEUR	
1	Chabot ; Lamproie de planer	Ruisseau de Treuch, et ses affluents	de sa source, commune LARMOR-PLAGE	à la D29, commune LARMOR-PLAGE	

**côtières de la pointe du raz au blavet (nc)**

<b>Liste</b>	<b>Espèces présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau du Petit Hanvot	de sa source, commune PLOEMEUR	à Kervinio, commune PLOEMEUR	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite de mer ; Truite fario	Ruisseau la Saudraye, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune QUEVEN	à la mer, commune GUIDEL	Exceptés les affluents de l'Etang du Loch
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Saumon atlantique ; Truite fario	Ruisseau le Kerlavarec, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune GUISCRIF	à la limite départementale à Bonizac, commune GUISCRIF	

**côtières du blavet (nc) à la vilaine (nc)**

<b>Liste</b>	<b>Espèces présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
2p	Brochet	Etang de Noyal	, commune THEIX	, commune NOYALO	
2p	Brochet	Etang de Pen Mur	, commune MUZILLAC	, commune MUZILLAC	
2p	Brochet	Etang du Crannic	, commune BRECH	, commune BRECH	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Saumon atlantique ; Truite de mer ; Truite fario ; Vandoise	la Demi-Ville, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune PLUVIGNER	au Moulin de Demi Ville, commune LANDEVANT	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite de mer ; Truite fario ; Vandoise	la Marle, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune SAINT-AVE	au port de Vannes, commune VANNES	Excepté l'affluent du Meucon longeant la D767 et tous les affluents du ruisseau de Séné
1	Chabot ; Lamproie de planer	le Born	de sa source, commune SURZUR	jusqu'à sa confluence avec le Sarzeau, commune SURZUR	

**côtiers du blavet (nc) à la vilaine (nc)**

<b>Liste</b>	<b>Espèces présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite de mer ; Truite fario ; Vandoise	le Calavret, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune LOCOAL-MENDON	à la RD16, commune LOCOAL-MENDON	Exceptés les ruisseaux de Pen Hir, de Kerchir et de Kervernic
1	Lamproie de planer	le Gouyanzeur	de sa source, commune BRECH	à la mer, commune CARNAC	ainsi que son affluent le ruisseau de Coët Cougam
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	le Kerivalan, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune BRECH	à la RD 120, commune BRECH	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	le Lan, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune PLOEREN	à la route Kermarquer/Plougoumelen, commune PLOUGOUMELLEN	Excepté le ruisseau de Bodeneno
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite de mer ; Truite fario ; Vandoise	le Lézévry, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune KERVIGNAC	au pont en amont du Moulin de Rodes, commune MERLEVENEZ	
1	Lamproie de planer	le Loc	de sa source, commune MUZILLAC	au Pont Treudec, commune AMBON	
2p	Brochet ; Grande Alose	le Loc'h	de sa confluence avec le ruisseau du Pont Fao, commune PLUVIGNER	à Kerlaz, commune BRECH	
2p	Brochet	le Loc'h	de sa confluence avec le Rodué, commune LOCMARIA-GRAND-CHAMP	à Kerdelan, commune GRAND-CHAMP	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Saumon atlantique ; Truite de mer ; Truite fario ; Vandoise	le Loc'h, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune PLAUDREN	à sa confluence avec le Saint Guérin, commune BRECH	

côtiers du blavet (nc) à la vilaine (nc)

Liste	Espèces présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Saumon atlantique ; Truite fario ; Vandoise	le Moulin de Cochelin, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune BRECH	à la RD16, commune LOCOAL-MENDON	Excepté le ruisseau de Pengal
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	le Moulin Saint-Georges, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune KERVIGNAC	à la RD33, commune NOSTANG	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Saumon atlantique ; Truite de mer ; Truite fario ; Vandoise	le Patais, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune LANGUIDIC	à la RD33, commune LANDEVANT	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Truite fario ; Vandoise	le Penbulzo, et ses affluents	de sa source, commune SURZUR	à sa confluence avec le Penerf, commune SURZUR	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Truite de mer ; Truite fario ; Vandoise	le Penerf, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune BERRIC	à sa confluence avec le Penbulzo, commune SURZUR	
1	Lamproie de planer	l'Epinay	de sa source, commune SURZUR	à Clérido, commune SURZUR	uniquement le cours d'eau principal et son affluent venant du cimetière de Surzur
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Saumon atlantique ; Truite de mer ; Truite fario ; Vandoise	le Pont du Roc'h, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune LANGUIDIC	au pont de la rue du Moulin, commune NOSTANG	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Saumon atlantique ; Truite de mer ; Truite fario ; Vandoise	le Pont Lesdour, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune LANDAUL	à la RD16, commune LOCOAL-MENDON	

**côtiers du blavet (nc) à la vilaine (nc)**

<b>Liste</b>	<b>Espèces présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
1	Chabot ; Lamproie de planer	le Poumen, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune PLOEMEL	au Pont de Sac'h, commune ERDEVEN	ainsi que le ruisseau de Pont Queno
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	le Rohu	de sa source, commune PLUNERET	à En Ty Nuhuy, commune PLUNERET	ainsi que son premier affluent
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Saumon atlantique ; Truite de mer ; Truite fario ; Vandoise	le Saint Eloi, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune LA VRAIE-CROIX	à la mer, commune BILLIERS	Exceptés le Sillac et les affluents venant de Brulis, de Keralio, du Landy, du Petit Boissignan
2p	Grande Alose	le Sal	de sa confluence avec le Goah, commune PLUMERGAT	au Moulin de Pont Sal, commune PLUNERET	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	le Sal, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune GRAND-CHAMP	à la RN 165, commune PLOUGOUMELLEN	Exceptés les ruisseaux de Keral, l'amont du ruisseau de Kergal jusqu'à Cosquéric et de Pen-er-Pan
1	Lamproie de planer	l'Etang	de sa source, commune PLOUHARNEL	à la mer, commune PLOUHARNEL	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	le Vincin, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune PLOEREN	à la RD 101, commune VANNES	Exceptés l'affluent de la zone artisanale Mané Coédigo
2p	Brochet	Plan d'eau de Trégat	, commune TREFFLEAN	, commune TREFFLEAN	
1	Chabot ; Lamproie de planer	Rau de Pont er Rui, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune CRACH	au Vieux Pont, commune CRACH	Excepté l'affluent venant de Lann Pont Houat
1	Chabot ; Lamproie de planer	Rau du Pont de Lohac	de sa source, commune PLOEREN	à la mer, commune BADEN	ainsi que le ruisseau de Kerqué
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite de mer ; Truite fario	Ruisseau de Bisconte, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune MERLEVENEZ	au pont de la D9, commune PLOUHINEC	



**côtiers du blavet (nc) à la vilaine (nc)**

<b>Liste</b>	<b>Espèces présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
1	Lamproie de planer	Ruisseau de Coët et Hour	de sa source, commune CARNAC	à Lozère, commune CARNAC	
1	Lamproie de planer	Ruisseau de Kerbiscon, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune SURZUR	à l'étang de Noyal, commune SURZUR	
1	Lamproie de planer	Ruisseau de Kerivaud	de sa source, commune CRACH	à Coët Kérian, commune CRACH	
1	Lamproie de planer	Ruisseau de Kerlann	de sa source, commune SURZUR	à sa confluence avec le ruisseau de Belhorno, commune SURZUR	
1	Chabot ; Lamproie de planer	Ruisseau de Kerpléver, et ses affluents	de sa source, commune MERLEVENEZ	à la Petite Mer de Gavres, commune RIANTEC	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de la Chapelle de Béquerel	de sa source, commune PLOUGOUMELLEN	à la Chapelle de Béquerel, commune PLOUGOUMELLEN	
1	Lamproie de planer	Ruisseau de la Fontaine, et ses affluents	de sa source, commune CRACH	à la digue, commune CRACH	
1	Lamproie de planer	Ruisseau de l'Etang de Bonnervo, et ses affluents	de sa source, commune THEIX	à la mer, commune THEIX	
1	Lamproie de planer	Ruisseau de l'Etang du Hézo	de sa source, commune LE HEZO	à la mer, commune LE HEZO	
1	Chabot ; Lamproie de planer	Ruisseau de l'étang du Plessis	de sa source, commune CRACH	à sa confluence avec le Loc'h, commune CRACH	
1	Lamproie de planer	Ruisseau de l'Etang du Roch Du	de sa source au Petit Cosquer, commune CRACH	Pont er Lenn, commune CRACH	
2p	Grande Alose	ruisseau de liziec	de la D775, commune SAINT-AVE	à la D779 bis, commune SENE	

**côtiers du blavet (nc) à la vilaine (nc)**

<b>Liste</b>	<b>Espèces présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Saumon atlantique ; Truite de mer ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau de Liziec, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune ELVEN	à la mer, commune SENE	Excepté l'affluent du rau de Talhouët venant de Kerloreac
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de Lomelec	de sa source, commune PLUNERET	à sa confluence avec le Loc'h, commune PLUNERET	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite de mer ; Truite fario	Ruisseau du Loc'h	de sa source, commune PLOUHINEC	à la mer, commune PLOUHINEC	
1	Lamproie de planer	Ruisseau du Pargo	de la RD 101, commune VANNES	au Parc du Vincin, commune VANNES	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau du Plessis, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune SULNIAC	à l'étang Kernicole, commune THEIX	Excepté l'affluent venant de Randrécard
1	Lamproie de planer	Ruisseau du Pont Bugat	de sa source, commune THEIX	à sa confluence avec le ruisseau de Belhorno, commune THEIX	
1	Chabot ; Lamproie de planer	Ruisseau du Reclus	de sa source, commune AURAY	à la RN 165, commune AURAY	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite de mer ; Truite fario	Ruisseau du Vieux Passage	de sa source, commune PLOUHINEC	à la mer, commune PLOUHINEC	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite de mer ; Truite fario	Ruisseau le Riant, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune KERVIGNAC	à son exutoire, commune RIANTEC	
1	Lamproie de planer	Ruisseau le Rohu	de sa source, commune BADEN	à sa confluence avec l'Auray au niveau de la pointe du Blair, commune BADEN	

**côtiers du blavet (nc) à la vilaine (nc)**

<b>Liste</b>	<b>Espèces présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
1	Lamproie de planer	Ruisseau venant du point d'eau er Varquez	de sa source, commune ERDEVEN	à Pont er Velen, commune ERDEVEN	

**la vilaine de sa source au canal de nantes à brest (nc)**

<b>Liste</b>	<b>Espèces présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
2p	Brochet	Etang du Taillis de Gredan	, commune MAURON	, commune MAURON	

**la vilaine du canal de nantes à brest (c) à la mer & côtiers de la vilaine à**

<b>Liste</b>	<b>Espèces présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
1	Lamproie de planer	Etier de Marzan	de sa source, commune MARZAN	à sa confluence avec la Vilaine, commune MARZAN	
2p	Brochet	étier de Pont Mahé	de l'amont de l'Etang, commune CAMOEL	à la mer, commune PENESTIN	ainsi que l'étier de Kerfahler
1	Lamproie de planer	Etier du Pont de fer	de sa source, commune CAMOEL	à Trébestan, commune PENESTIN	
1	Lamproie de planer	Etier du Rancöet, et ses affluents	de sa source, commune FEREL	à sa confluence avec la Vilaine, commune MARZAN	
1	Lamproie de planer	Etier venant de Trélogo, et ses affluents	de sa source, commune NIVILLAC	à sa confluence avec la Vilaine, commune NIVILLAC	
2p	Brochet	la Vilaine	de sa confluence avec l'Oust, commune RIEUX	à la mer, commune CAMOEL	Ainsi que l'ensemble des étiers des marais

**la vilaine du canal de nantes à brest (c) à la mer & côtiers de la vilaine à**

<b>Liste</b>	<b>Espèces présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Truite fario	le Bled, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune ALLAIRE	à sa confluence avec le Trévelo, commune CADEN	
2p	Brochet	le Bled	de l'Etang, commune CADEN	à sa confluence avec le Trévelo, commune BEGANNE	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	le Gléré, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune ALLAIRE	à la RD 20, commune RIEUX	
2p	Brochet	le Lécaden, et ses affluents	de la RD 136, commune CADEN	à sa confluence avec le Trévelo, commune CADEN	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Truite fario ; Vandoise	le Marzan, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune NOYAL-MUZILLAC	à sa confluence avec la Vilaine, commune PEAULE	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	le Moulin de Rocher	de l'aval de l'Etang, commune THEHILLAC	à sa confluence avec l'Isac, commune THEHILLAC	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Truite fario	le Rodoir, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune NIVILLAC	à sa confluence avec la Vilaine, commune LA ROCHE-BERNARD	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Truite fario	le Roho, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune NIVILLAC	à la RD 176, commune SAINT-DOLAY	
2p	Brochet	le Roho	de sa confluence avec le Moulin de Saint Anne, commune SAINT-DOLAY	à sa confluence avec la Vilaine, commune SAINT-DOLAY	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Saumon atlantique ; Truite fario ; Vandoise	le Trévelo, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune QUESTEMBERG	à l'aval de sa confluence avec le Lécaden, commune CADEN	

**la vilaine du canal de nantes à brest (c) à la mer & côtiers de la vilaine à**

<b>Liste</b>	<b>Espèces présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
2p	Brochet	le Trévelo	de la RD 136, commune LIMERZEL	à sa confluence avec la Vilaine, commune PEAULE	
1	Chabot ; Lamproie de planer	Ruisseau de Kerrollet	de sa source, commune ARZAL	à la Vieille Rpche, commune ARZAL	
1	Lamproie de planer	Ruisseau de Bignon, et ses affluents	de sa source, commune BEGANNE	à sa confluence avec la Vilaine, commune BEGANNE	
1	Lamproie de planer	Ruisseau de Broél	de sa source, commune ARZAL	à son exutoire, commune ARZAL	
1	Chabot ; Lamproie de planer	Ruisseau de Calan	de sa source, commune RIEUX	à sa confluence avec la Vilaine, commune RIEUX	
1	Lamproie de planer	Ruisseau de Cassan	de sa source, commune NIVILLAC	à sa confluence avec la Vilaine, commune NIVILLAC	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de Guervinan	de sa source, commune NIVILLAC	à sa confluence avec la Vilaine, commune NIVILLAC	
1	Lamproie de planer	Ruisseau de Kerbonnaire	de sa source, commune RIEUX	à sa confluence avec la Vilaine, commune RIEUX	
1	Lamproie de planer	Ruisseau de Kerhoc	de sa source, commune MARZAN	à sa confluence avec la Vilaine, commune MARZAN	
1	Lamproie de planer	Ruisseau de la Guerche	de sa source, commune BEGANNE	jusqu'aux Menhirs, commune BEGANNE	
1	Lamproie de planer	Ruisseau de la Noe Voisin	de sa source, commune ALLAIRE	jusqu'au marais, commune ALLAIRE	
1	Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de Lantiern	de sa source, commune ARZAL	au pont vanne, commune ARZAL	

**la vilaine du canal de nantes à brest (c) à la mer & côtiers de la vilaine à**

<b>Liste</b>	<b>Espèces présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
1	Lamproie de planer	Ruisseau de la Ville Rialland	de sa source, commune NIVILLAC	à sa confluence avec la Vilaine, commune NIVILLAC	
1	Lamproie de planer	Ruisseau de la Ville Roux	de sa source, commune NIVILLAC	à sa confluence avec la Vilaine, commune NIVILLAC	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Truite fario	Ruisseau de l'Etang du Doyonné, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune PEAULE	à sa confluence avec le Trévelo, commune PEAULE	
1	Lamproie de planer	Ruisseau de Pont Cavéro	de sa source, commune PEAULE	à sa confluence avec la Vilaine, commune PEAULE	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de Pouran, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune MARZAN	à sa confluence avec la Vilaine, commune MARZAN	
1	Lamproie de planer	Ruisseau de Quénéac	de sa source, commune NIVILLAC	à sa confluence avec la Vilaine, commune NIVILLAC	
2p	Brochet	Ruisseau de Trémeneuc	de sa source, commune SAINT-DOLAY	à sa confluence avec la Vilaine, commune SAINT-DOLAY	
2p	Brochet	Ruisseau de Trévelo	de sa source, commune RIEUX	à sa confluence avec la Vilaine, commune RIEUX	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Saumon atlantique ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau du Vieux Moulin	de sa source, commune PEAULE	à sa confluence avec le Trévelo, commune PEAULE	

**le blavet de sa source à la mer**

<b>Liste</b>	<b>Espèces présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
2p	Brochet	Etang des Salles	, commune SAINTE-BRIGITTE	, commune SAINTE-BRIGITTE	
2p	Brochet	Etang du Fourneau	, commune SAINTE-BRIGITTE	, commune SAINTE-BRIGITTE	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	la Pierre Fendue, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune MALGUENAC	à sa confluence avec le Blavet, commune LE SOURN	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Saumon atlantique ; Truite fario ; Vandoise	la Sarre, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune LANGOELAN	à sa confluence avec le Blavet, commune MELRAND	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	le Blavet, ses affluents et sous affluents	de la limite départementale, commune SAINTE-BRIGITTE	à sa confluence avec le ruisseau de Saint Niel, commune PONTIVY	Excepté le canal de Nantes à Brest
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Saumon atlantique ; Truite de mer ; Truite fario ; Vandoise	le Blavet	de sa confluence avec la Sarre, commune MELRAND	à sa confluence avec l'Evel, commune LANGUIDIC	
1	Truite fario	le Blavet	de sa confluence avec le Saint Niel, commune LE SOURN	à sa confluence avec la Sarre, commune MELRAND	
2p	Alose feinte ; Brochet ; Grande Alose	le Blavet	de la limite départementale à l'écluse de Bellevue, commune SAINTE-BRIGITTE	à la mer, commune HENNEBONT	

**le blavet de sa source à la mer**

<b>Liste</b>	<b>Espèces présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Saumon atlantique ; Truite de mer ; Truite fario ; Vandoise	le Blavet, ses affluents et sous affluents	de sa confluence avec l'Evel, commune LANGUIDIC	à l'écluse de Polven, commune HENNEBONT	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Saumon atlantique ; Truite fario ; Vandoise	le Brûlé ou Brandifro, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune BUBRY	à sa confluence avec le Blavet, commune MELRAND	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	le Crennard	de sa source, commune SILFIAC	à la limite départementale, commune SILFIAC	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Saumon atlantique ; Truite fario	le Kernars, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune SAINT-BARTHELEMY	à sa confluence avec le Blavet, commune SAINT-BARTHELEMY	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Saumon atlantique ; Truite fario	le Moulin de Guervaud, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune PLUMELIAU	à sa confluence avec le Blavet, commune SAINT-BARTHELEMY	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	le Moulin de Kerhuili	de sa source, commune SAINT-BARTHELEMY	à sa confluence avec le Blavet, commune SAINT-BARTHELEMY	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	le Plessis, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune CAUDAN	à la D194, commune LANESTER	
1	Chabot ; Truite fario	le Restmenguy	de sa source, commune MELLIONNEC	à la limite départementale, commune MELLIONNEC	



**le blavet de sa source à la mer**

<b>Liste</b>	<b>Espèces présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	le Saint Niel, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune KERGRIST	à sa confluence avec le Blavet, commune PONTIVY	Excepté le sous affluent venant de Net, l'affluent du Saint Niel venant du Guer et le sous affluent longeant la D125 jusqu'à la Fontaine des reliques de Saint Gérard
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie de rivière ; Lamproie marine ; Saumon atlantique ; Truite de mer ; Truite fario ; Vandoise	le Scorff, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune PLOERDUT	à la mer, commune LORIENT	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	le Ter, et ses affluents	de sa source, commune QUEVEN	jusqu'à la fin de l'étang du Ter, commune LARMOR-PLAGE	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Saumon atlantique ; Truite de mer ; Truite fario ; Vandoise	l'Evel, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune RADENAC	à sa confluence avec le Blavet, commune QUISTINIC	Exceptés les ruisseaux de la Poste et de Coëtmeur (Naizin)
2p	Brochet	l'Evel	du Pont Marteil, commune NAIZIN	à sa confluence avec le Blavet, commune BAUD	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Saumon atlantique ; Truite fario	Ruisseau de Bieuzy, ses affluents et sous affluents	de sa source au lieu dit Penvern, commune GUERN	à sa confluence avec le Blavet, commune MELRAND	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de Grand Bonalo	de sa source, commune BIEUZY	à sa confluence avec le Blavet, commune BIEUZY	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de Keraluy-Guernec	de sa source, commune PLUMELIAU	au lieu dit Gamblen, commune PLUMELIAU	

**le blavet de sa source à la mer**

<b>Liste</b>	<b>Espèces présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de Kerborignet, et ses affluents	de sa source, commune SAINT-THURIAU	à sa confluence avec le Blavet, commune PLUMELIAU	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Saumon atlantique ; Truite fario	Ruisseau de Kercadoret-Kerveno, et ses affluents	de sa source, commune PLUMELIAU	à sa confluence avec l'Oust, commune PLUMELIAU	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de Kerdanet, et ses affluents	de sa source, commune GUERN	à sa confluence avec le Blavet, commune BIEUZY	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de Kerihuel, et ses affluents	de sa source, commune SAINT-THURIAU	à sa confluence avec le Blavet, commune SAINT-THURIAU	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de Kermabon	de sa source, commune BIEUZY	à sa confluence avec le Blavet, commune BIEUZY	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de Kerrio	de sa source, commune HENNEBONT	à sa confluence avec le Blavet, commune HENNEBONT	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de la Fontaine Nevé	de sa source, commune SAINT-THURIAU	à sa confluence avec le Blavet, commune SAINT-THURIAU	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite de mer ; Truite fario ; Vandoise	Ruisseau de Locmaria	de sa source, commune QUISTINIC	à sa confluence avec le Blavet, commune QUISTINIC	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de Pempoul	de sa source, commune BIEUZY	à sa confluence avec le Blavet, commune BIEUZY	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de Saint Gilles	de sa source, commune HENNEBONT	au lycée, commune HENNEBONT	

**le blavet de sa source à la mer**

<b>Liste</b>	<b>Espèces présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de Saint Illy	de sa source, commune SAINT-BARTHELEMY	à sa confluence avec le Blavet, commune SAINT-BARTHELEMY	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de Saint Sulan	de sa source, commune CAUDAN	au Henguër, commune HENNEBONT	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de Saint Thuriau	de sa source, commune PLUMELIAU	à sa confluence avec le Blavet, commune PLUMELIAU	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de Talvern	de sa source, commune MELRAND	à sa confluence avec le Blavet, commune MELRAND	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de Talvern-Nénez, et ses affluents	de sa source, commune PLUMELIAU	à sa confluence avec le Blavet, commune PLUMELIAU	
1	Chabot ; Lamproie de planer	Ruisseau du Bourron	de sa source, commune BAUD	à sa confluence avec le Blavet, commune BAUD	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau du Moulin de Kerdisson	de sa source, commune LE SOURN	à sa confluence avec le Blavet, commune LE SOURN	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau du Pont Thomas	de sa source, commune SAINTE-BRIGITTE	à la limite départementale, commune SAINTE-BRIGITTE	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau du Roch, et ses affluents	de sa source, commune QUISTINIC	à sa confluence avec le Blavet, commune QUISTINIC	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau du Toul Douar, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune CAUDAN	à la mer, commune LANESTER	

**l'oust & ses affluents**

<b>Liste</b>	<b>Espèces présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Affluent du ruisseau de la Ramée venant du Plessis Brûlé, et ses affluents	de sa source, commune MENEAC	à sa confluence avec le ruisseau de la Ramée, commune MENEAC	
2p	Brochet	Etang de Château-Trô	, commune GUILLIERS	, commune GUILLIERS	
2p	Brochet	Etang des Forges	, commune LES FORGES	, commune LES FORGES	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	la Chatouillette, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune SERENT	à sa confluence avec l'Oust, commune SAINT-MARCEL	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Saumon atlantique ; Truite de mer ; Truite fario ; Vandoise	la Claie, ses affluents et sous affluents	de l'intersection de la route D774 au Quillian, commune PLEUCADEUC	à sa confluence avec l'Oust, commune SAINT-CONGARD	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Saumon atlantique ; Truite de mer ; Truite fario ; Vandoise	la Claie, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune SAINT-ALLOUESTRE	à l'intersection de la D774 à Quillian, commune PLEUCADEUC	
2p	Brochet	la Claie	de l'étang Blanc, commune BIGNAN	à sa confluence avec l'Oust, commune SAINT-CONGARD	
2p	Brochet ; Grande Alose	l'Aff	de la Butte de la Motte, commune GUER	à sa confluence avec l'Oust, commune BAINS-SUR-OUST	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Truite fario ; Vandoise	l'Aff, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune CAMPENEAC	au barrage de la Gacilly, commune LA GACILLY	

**l'oust & ses affluents**

<b>Liste</b>	<b>Espèces présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	la Rosée	de sa source, commune COURNON	à sa confluence avec lm'Aff, commune COURNON	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Saumon atlantique ; Truite de mer ; Truite fario ; Vandoise	l'Arz, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune PLAUDREN	à sa confluence avec l'Oust, commune SAINT-JEAN-LA-POTERIE	Exceptés le Faouédic de sa source à la STEP, les successions d'étangs dans le bois de Saint Bily, le Gué de l'Epine en amont du plan d'eau, le ruisseau de Belleville et l'ancien cours de l'Arz
2p	Brochet	l'Arz	de Kergras, commune ELVEN	à sa confluence avec l'Oust, commune SAINT-JEAN-LA-POTERIE	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	le Combs	de la limite départementale, commune QUELNEUC	à sa confluence avec l'Aff, commune QUELNEUC	
2p	Brochet	le Doueff	de la limite départementale, commune SAINT-LERY	à sa confluence avec l'Yvel, commune MAURON	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	le Guidecourt, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune RUFFIAC	à sa confluence avec l'Oust, commune SAINT-LAURENT-SUR-OUST	Excepté l'affluent venant de Saint Laurent sur Oust longeant la D146, l'affluent venant de la Roche Blanche et l'affluent venant du centre de Ruffiac
2p	Brochet	le Larhon	de la Ville Audrain, commune ROHAN	à sa confluence avec l'Oust, commune ROHAN	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	le Lié, ses affluents et sous affluents	de la limite départementale au niveau du terrain de sport, commune LA CHEZE	à sa confluence avec l'Oust, commune PLEUGRIFFET	

**l'oust & ses affluents**

<b>Liste</b>	<b>Espèces présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
2p	Brochet	le Lié	du Chateau de St Etienne de l'Isle, commune BREHAN	au Moulin de Lemeur, commune SAINT-ETIENNE-DU-GUE-DE-L'ISLE	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	le Malville, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune PLOERMEL	à sa confluence avec le Ninian, commune PLOERMEL	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	le Ninian	de sa confluence avec l'Yvel, commune PLOERMEL	à sa confluence avec l'Oust, commune GUILLAC	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	le Ninian, ses affluents et sous affluents	de la limite départementale, commune MENEAC	à sa confluence avec l'Yvel, commune PLOERMEL	
2p	Brochet	le Ninian	de sa confluence avec le Léverin, commune TAUPONT	à sa confluence avec l'Oust, commune GUILLAC	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	le Pont Aubert, et ses affluents	de sa source, commune MONTERREIN	à sa confluence avec l'Oust, commune MONTERTELOT	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	le Raimond, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune MONTERREIN	à sa confluence avec l'Oust, commune CARO	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Truite fario ; Vandoise	les Arches, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune AUGAN	à sa confluence avec l'Oust, commune SAINT-CONGARD	
2p	Brochet	le Sédon	du Moulin de Coët Digo, commune GUEGON	à sa confluence avec le canal de Nantes à Brest, commune SAINT-SERVANT	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	les Landes du Loup	de sa source, commune COURNON	à sa confluence avec l' Aff, commune COURNON	

**l'oust & ses affluents**

<b>Liste</b>	<b>Espèces présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	le Tromeur, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune LIZIO	à sa confluence avec l'Oust, commune LE ROC-SAINT-ANDRE	
1	Lamproie marine ; Saumon atlantique ; Truite de mer ; Vandoise	l'Oust	de sa confluence avec l'Aff, commune SAINT-VINCENT-SUR-OUST	à sa confluence avec la Vilaine, commune REDON	Excepté l'Arz et le Gléré (parties de cours d'eau à part entière)
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Saumon atlantique ; Truite de mer ; Truite fario ; Vandoise	l'Oust	de sa confluence avec le Ninian, commune GUILLAC	à sa confluence avec la Claie, commune SAINT-CONGARD	
1	Lamproie marine ; Saumon atlantique ; Truite de mer ; Vandoise	l'Oust	de sa confluence avec la Claie, commune SAINT-CONGARD	à sa confluence avec l'Aff, commune SAINT-VINCENT-SUR-OUST	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	l'Oust, ses affluents et sous affluents	de la limite départementale (Larhan), commune SAINT-GONNERY	à sa confluence avec le Lié, commune PLEUGRIFFET	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Truite fario ; Vandoise	l'Oust, ses affluents et sous affluents	de sa confluence avec le Lié, commune PLEUGRIFFET	à sa confluence avec le Ninian, commune GUILLAC	
2p	Brochet ; Grande Alose	l'Oust	de la limite départementale au lieu dit Larlan, commune SAINT-GONNERY	à sa confluence avec la Vilaine, commune RIEUX	Excepté le marais de Mortier
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	l'Yvel, ses affluents et sous affluents	de la limite départementale (D 66), commune MENEAC	à sa confluence avec le Ninian, commune PLOERMEL	Exceptés les ruisseaux de Lézillac, de Planté et de la Vieille Ville
2p	Brochet	l'Yvel	de sa confluence avec le Doueff, commune MAURON	à sa confluence avec le Ninian, commune PLOERMEL	

**l'oust & ses affluents**

<b>Liste</b>	<b>Espèces présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
1	Chabot ; Lamproie de planer	Ruisseau au lieu dit la Rivière	de sa source, commune SERENT	à sa confluence avec l'Oust, commune SERENT	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de Busson	de sa source, commune GLENAC	à sa confluence avec l'Oust, commune GLENAC	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de la Chaumière, et ses affluents	de sa source, commune SAINT-MARTIN-SUR-OUST	à sa confluence avec l'Oust, commune SAINT-MARTIN-SUR-OUST	
1	Lamproie de planer	Ruisseau de la Croix de Trélan	de sa source, commune MISSIRIAC	à sa confluence avec l'Oust, commune MISSIRIAC	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de la Marandais	de sa source, commune LES FOUGERETS	à sa confluence avec l'Oust, commune GLENAC	
1	Chabot ; Lamproie de planer	Ruisseau de la Marionnais	de sa source, commune MISSIRIAC	à sa confluence avec l'Oust, commune MISSIRIAC	
1	Lamproie de planer	Ruisseau de la Méaudais	de sa source, commune PEILLAC	à sa confluence avec l'Oust, commune PEILLAC	
1	Chabot ; Lamproie de planer	Ruisseau de la Noë	de sa source, commune SAINT-VINCENT-SUR-OUST	à sa confluence avec le Canal de Nantes à Brest, commune SAINT-VINCENT-SUR-OUST	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de la Ramée	de la limite départementale, commune MENEAC	à sa confluence avec l'Yvel, commune MENEAC	
1	Lamproie de planer	Ruisseau de la Rivière, et ses affluents	de sa source, commune RUFFIAC	à sa confluence avec l'Oust, commune SAINT-LAURENT-SUR-OUST	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de la Vieille Forêt	de sa source, commune SAINT-MARTIN-SUR-OUST	à sa confluence avec le bras de l'Oust, commune SAINT-MARTIN-SUR-OUST	



**l'oust & ses affluents**

<b>Liste</b>	<b>Espèces présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
1	Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de la Ville es Batards	de sa source, commune SERENT	à sa confluence avec l'Oust, commune LE ROC-SAINT-ANDRE	
1	Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de Lesnot	de sa source, commune LA CHAPELLE-CARO	à sa confluence avec l'Oust, commune MONTERTELOT	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de Nazareth	de sa source, commune SAINT-LAURENT-SUR-OUST	à sa confluence avec l'Oust, commune SAINT-LAURENT-SUR-OUST	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de Pouho	de sa source, commune QUILY	à sa confluence avec l'Oust, commune LE ROC-SAINT-ANDRE	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de Ravaguen	de sa source, commune SAINT-GONNERY	à sa confluence avec le ruisseau du Clio, commune SAINT-GONNERY	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de Saint Abraham	de sa source, commune SAINT-ABRAHAM	à sa confluence avec l'Oust, commune SAINT-ABRAHAM	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de Saint Grave	de sa source, commune SAINT-GRAVE	à sa confluence avec l'Oust, commune SAINT-GRAVE	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau des Chatelets	de sa source, commune LIZIO	à sa confluence avec l'Oust, commune LE ROC-SAINT-ANDRE	
1	Lamproie de planer	Ruisseau des Landes de Beaumont	de sa source, commune SAINT-LAURENT-SUR-OUST	à sa confluence avec l'Oust, commune SAINT-LAURENT-SUR-OUST	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de Villeneuve	de sa source, commune SAINT-MARTIN-SUR-OUST	à sa confluence avec l'Oust, commune SAINT-MARTIN-SUR-OUST	
1	Lamproie de planer	Ruisseau d'Haudoin	de sa source, commune MISSIRIAC	à sa confluence avec l'Oust, commune MISSIRIAC	

**l'oust & ses affluents**

<b>Liste</b>	<b>Espèces présentes</b>	<b>Cours d'eau / milieu aquatique</b>	<b>Délimitation amont</b>	<b>Délimitation aval</b>	<b>Observation</b>
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite de mer ; Truite fario	Ruisseau du centre de Peillac, et ses affluents	de sa source, commune PEILLAC	à sa confluence avec l'Oust, commune PEILLAC	
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau du Rocher des Noës	de sa source, commune SAINT-GRAVE	à sa confluence avec l'Oust, commune SAINT-CONGARD	
1	Lamproie de planer	Ruisseau du Verger	de sa source, commune GLENAC	à sa confluence avec l'Aff, commune GLENAC	